

REGELEMENT TRJ

SAISON 2022-2023

Article 1-0

Le Trophée Régional Jeunes (TRJ) est une appellation décernée par la Commission Ligue Jeunes (CLJ) sous l'égide de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton, à six tournois régionaux Jeunes dont l'organisation est déléguée aux Comités Départementaux ou clubs et planifiée en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous. Ces tournois sont ouverts aux catégories poussins, benjamins et minimes.

Article 1-1-1

La saison 2022-2023 est divisée en 3 TRJ sur une journée qui accueilleront les poussins, benjamins et minimes sur un tableau de simple et 3 TRJ nommés « TRJ + » qui débiteront le samedi à 13h jusqu'au dimanche 18h et qui accueilleront les poussins, benjamins et minimes sur un tableau de simple et un tableau de double (DH ou DD).

Article 1-1-2

La CLJ propose une répartition des compétitions jeunes sur le plus grand nombre de comités possibles.

Article 1-2

Chaque saison, la responsabilité de chaque TRJ est attribuée à un comité ou à un club. Les organisateurs ont la possibilité de porter candidature auprès de la CLJ jusqu'au **10 juin** de la saison N-1 pour organiser un TRJ. Si un comité venait à postuler pour un même événement plusieurs saisons de suite, il ne sera pas prioritaire sur cette demande. Il est conseillé aux Comités de remettre ce présent règlement aux clubs concernés.

Article 1-3

L'attribution des compétitions régionales jeunes sera divulguée par la CLJ au **15 juin** de la saison N-1 de façon à ce que les comités puissent s'organiser avec les clubs concernés.

TITRE II Organisation du TRJ

Article 2-0

- i) L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges: mise à disposition d'un gymnase, restauration, tenue de la table de marque, envoi des résultats.
- ii) Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFBaD. Les volants sont à charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.
- iii) La compétition doit commencer au plus tôt à **9h00** pour les TRJ joués sur un dimanche et à 13h le samedi pour les TRJ +

Article 2-1

Pour tous les TRJ, la Ligue AURA, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona.

Article 2-2

Le prix de l'inscription pour les TRJ peut-être revu chaque année au conseil d'administration de la Ligue. Il est de **7 euros** pour un tableau et de **11 euros** pour deux tableaux.

Article 2-3

L'organisateur doit faire parvenir au minimum 2 mois avant la compétition la plaquette (soumises en aval à l'approbation de la ligue) pour envoi ensuite aux clubs de la Ligue un mois et demi avant le tournoi. En amont la ligue aura préparé le fichier badnet, afin d'insérer le lien d'inscription dans la plaquette.

Article 2-4

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton. Les juges-arbitres sont nommés par la CLJ.

Article 2-5

L'organisateur peut demander une aide technique à la CLJ par l'intermédiaire de ses membres.

Article 2-6

1. L'organisateur garde pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

Article 2-7

Le tournoi est placé sous le contrôle de deux juges-arbitres désignés par la CLJ. Les indemnités, les frais de déplacement et l'hébergement le cas échéant des juges-arbitres sont à la charge de la CLJ. La restauration est à la charge du club ou comité organisateur.

TITRE III Participation au TRJ

Article 3-0

- (i) Le circuit TRJ oppose les jeunes joueurs licenciés à la FFBaD appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton.
- (ii) Les joueurs sont regroupés par année d'âge en poussins (es) 1 et poussins (es) 2.
- (iii) Les benjamins (es) et minimes jouent regroupés par séries déterminées par le CPPH.

Article 3-1

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont :

- i) Le numéro de licence FFBaD de l'année en cours
- ii) Le règlement de l'inscription

Article 3-2

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 12 jours avant la date de début du tournoi.

- i) Les inscriptions sont contrôlées par le(s) Juge(s)-Arbitre(s) de la compétition.
- ii) Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites dans le **Titre IV**, tableaux qui seront obligatoirement vérifiés et validés par le(s) Juge(s)-Arbitre(s).

Article 3-3

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription ne marquera aucun point. Ses droits d'engagement ne sont pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Article 3-4

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD.

Article 3-5

Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

TITRE IV Composition des Tableaux

Article 4-0

Les TRJ se jouent en simple et les TRJ + se jouent en simple et double. Ces tournois sont notifiés dans le calendrier jeune régional.

Pour les catégories poussin 1 et 2, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1 m 40.

Les simples se joueront en poules de 4 minimum. En cas de situation particulière, le juge arbitre se réserve le droit de déroger à ce principe à condition d'avoir l'accord du responsable CLJ avant la compétition.

Les doubles se joueront si possible en poules avec 1 ou 2 sortants.

Article 4-1

En **simple**, les tableaux seront composés de 8 joueurs par année d'âge en poussins ou par séries (CPPH) pour les benjamins et minimes. Si les inscriptions sont supérieures à la capacité maximale d'accueil du club organisateur, les meilleurs au CPPH seront retenus en accord avec la ligue. De même, si le nombre de participants n'est pas un multiple de 8, les séries pourront comprendre moins de joueurs.

Année d'âge	Filles	Tableaux	Garçons	Tableaux
Règlement du circuit TRJ 2022-2023			Page 2/4	

Poussins 1	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortants demi et finale
Poussins 2	8	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	8	2 poules de 4 ; 2 sortants demi et finale
Par séries	Filles	Tableaux	Garçons	Tableaux
Benjamins Minimes	Série 1 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	Série 1 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortants demi et finale
	Série 2 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	Série 2 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortants demi et finale
	Série 3 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortantes demi et finale	Série 3 – 8 J	2 poules de 4 ; 2 sortants demi et finale
	...		Série 4 – 8 J	
			Série 5 – 8 J	
			...	

Sur la dernière série, le nombre de joueurs est inférieur à 8 :

7 joueurs = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants ; 12 matches
 6 joueurs = 1 poule unique de 6 joueurs ; 15 matches
 5 joueurs = 1 poule unique ; 10 matches
 4 joueurs = 1 poule unique ; 6 matches
 3 joueurs et moins = tableau annulé

Sur les 8 places d'une série, 6 à 8 sont au CPPH avec possibilité de 2 wild card/série maximum, notamment pour favoriser la participation des joueurs ou joueuses 1ère année.

Ces wild cards seront attribuées par les cadres techniques de ligue en concertation avec l'ETR.

DOUBLES :

Sur les TRJ +, les tableaux de doubles se joueront par catégorie d'âge en poussins, benjamins et minimes. La moyenne de la paire étant retenue.

Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seules **les meilleures paires (CPPH) seront retenues.**

Article 4-2

Les tableaux seront construits sur la base du CPPH J-15 avant la compétition.
 Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH qui déterminent les têtes de série.

Article 4-3

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âges. Il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set.

TITRE VI

Sanctions et réclamations

Article 6-0

Le Juge-arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matches.

Article 6-1

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre et notées sur la feuille de match ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Ligue Jeunes dans les 5 jours suivants la compétition.

Article 6-2

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après publication du classement auprès de la Commission Ligue Jeunes par le président du club du joueur concerné.

Article 6-3

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CLJ. La CLJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 6-4

Un appel de la décision de la CLJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton.